

Le 29 janvier 2019

Monsieur l'Ambassadeur Mizanur Rahman
Haut-commissariat du Bangladesh
350, rue Sparks, bureau 1100
Ottawa (Ontario) K1R 7S8

Monsieur l'Ambassadeur,

Nous désirons vous faire part de notre vive préoccupation face à la situation des millions de femmes et d'hommes qui travaillent dans l'industrie du vêtement prêt-à-porter au Bangladesh.

Le Syndicat des Métallos représente des milliers de travailleuses et travailleurs canadiens qui veulent s'assurer que les vêtements que nous achetons sont confectionnés dans des lieux de travail sécuritaires où les travailleuses sont libres de harcèlement, de discrimination et de violence et rémunérés équitablement, et où leurs droits sont respectés.

Des développements récents au Bangladesh menacent les progrès accomplis dans la sécurité des usines de vêtements depuis le Rana Plaza et fragilisent les engagements envers les droits des travailleurs et travailleuses. Nous sommes profondément inquiets au sujet des mesures répressives des deux derniers mois à l'encontre des travailleurs qui protestent contre l'augmentation totalement inadéquate du salaire minimum annoncée en novembre 2018, ainsi que du traitement inégal des travailleurs à différents échelons de rémunération. Des milliers ont été licenciés par leurs employeurs. Des douzaines d'accusations ont été déposées contre des travailleurs et des dirigeants. Un grand nombre d'entre eux ont été arrêtés et demeurent incarcérés.

Nous nous joignons à d'autres partout dans le monde afin d'exhorter le gouvernement du Bangladesh à agir, comme suit :

1. Libérer immédiatement tous les travailleurs et les représentants syndicaux arrêtés sur la base de fausses accusations et abandonner les accusations portées contre les travailleurs impliqués dans les manifestations des derniers mois, ainsi que les accusations qui demeurent en suspens à la suite des manifestations de 2016.

2. Demander à la Cour suprême de lever l'injonction et de veiller à ce que l'*Accord sur la sécurité incendie et sécurité des bâtiments au Bangladesh* puisse se poursuivre pendant la durée de l'accord de transition de trois ans ou jusqu'à ce que le comité de surveillance désigné détermine que la Cellule de coordination des remédiations est en mesure de reprendre ses fonctions.
3. Respecter le droit des femmes et des hommes qui travaillent dans le secteur du vêtement au Bangladesh à un salaire décent.

Le respect des droits des travailleurs est fondamental à l'édification d'un secteur du vêtement durable au Bangladesh à l'avenir.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur national pour le Canada,



Ken Neumann

c.c. Chrystia Freeland, ministre des Affaires étrangères
Hassan Yussuff, Congrès du travail du Canada